

Communiqué de presse de la FPEEI sur le baccalauréat des candidats des écoles privées hors contrat : une épreuve peut en cacher une autre.

La réforme du baccalauréat a créé deux baccalauréats : un pour les élèves du public et du privé sous contrat qui bénéficient de 40 % de contrôle continu et un autre pour les candidats individuels, catégorie dans laquelle sont classés nos enfants, pourtant scolarisés comme les autres, mais qui doivent, eux seuls, passer toutes les épreuves.

Le candidat du public et du sous-contrat ne passe que 6 épreuves (français écrit, français oral, 2 épreuves de spé, philo, grand oral) **alors que le candidat du hors-contrat en passe au moins 15**, en 1ère et terminale (français écrit, français oral, épreuve de spé abandonnée en fin de première, 2 spécialités, philo, grand oral, LVA et LVB à l'oral et à l'écrit, enseignement scientifique ou maths, histoire géographie, EPS 1 et EPS 2), sans compter les options ! **De plus**, alors que **nos enfants font actuellement des dizaines de kilomètres pour passer certaines épreuves** (histoire-géo, langues vivantes, enseignement scientifique ou maths et sport), les autres enfants scolarisés dans le public et le privé sous contrat n'ont plus que le grand oral et la philosophie à passer que nos enfants passeront également !

Ce traitement inégal et discriminatoire pour obtenir un diplôme pourtant national **a été aggravé cette année** : en effet, certains rectorats ont donné des sujets hors-programme. Les épreuves ont été annulées et sont donc reprogrammées, imposant ainsi de nouvelles contraintes, notamment de déplacement, à nos enfants.

Ce n'est pas tout ! **L'organisation de ce baccalauréat est émaillée de divers incidents** qui nous sont rapportés par des parents exaspérés ou des candidats découragés.

Voici quelques exemples : **erreur d'énoncé** d'une épreuve anticipée de première dans la spécialité abandonnée de HGGSP ; redoublants dont on a élargi le programme des épreuves par rapport à l'année dernière ; **impression de sujet** d'enseignement scientifique **en noir et blanc au lieu de la couleur** nécessaire à la compréhension des documents ; **question mal posée** dans une épreuve de SVT spécialité abandonnée en fin de Première ; **exercice "hors programme"** en Maths pour les 1ère STMG (on les a du coup obligés à rendre le sujet litigieux avant de quitter la salle d'épreuve).

Nous ont été rapportées également des conditions de passage d'examen très éprouvantes : candidats passant des oraux tous en même temps dans une salle commune ; bruits très forts d'enfants pendant leur récréation troublant la concentration des candidats ; absence d'horloge dans certaines salles d'examen ; accès refusé aux cartables des candidats entre 2 épreuves alors qu'ils disposaient d'une heure pour réviser entre celles-ci. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

Tous ces obstacles supplémentaires ne font qu'augmenter les inégalités entre les candidats. Certes, les enfants concernés ne sont que 18 000 sur 700 000. Est-ce cependant une raison pour manquer à ce point de professionnalisme ?

Il est impératif de traiter de la même façon tous les candidats. L'Éducation Nationale ne devrait-elle pas aligner le régime des élèves du hors contrat sur celui du public et du sous-contrat ? **Ainsi, l'égalité des chances tant prônée dans notre société serait enfin respectée.**

Contact presse : Marie-des-Neiges Guillotel contact@fpeei.fr

Pour adhérer gratuitement et rapidement à la FPEEI et faire entendre la voix des écoles indépendantes :

Rejoignez-nous



FPEEI

22 allée de la Roseraie, 78230 Le Pecq

Vous recevez cet email car vous avez souscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

